



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 novembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Daniel FAVIER, Maire,

Présents : MM. Mmes BEILLOT- BONNET - CHABERT – GARNIER – DUCRAY- FAVIER – FRAISSE – LIOTIER – MEILLER – MOUNIER – PAULET.

Absents Excusés : Monsieur BROSSE qui donne procuration à Monsieur FAVIER. Mme FAURE qui donne procuration à Mme MOUNIER

La séance est ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des élus.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Yannick CHALENCON comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que Monsieur Yannick CHALENCON soit le secrétaire pour le conseil municipal du 19 novembre 2021.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU EN DATE DU 15 OCTOBRE 2021

FINANCES

1. DM Budget de l'eau
2. Approbation du projet et demande de subvention chauffage mairie
3. Lancement de la révision de la carte communale
4. Section d'investissement budget 2022 : autorisation de mandatement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021

RESSOURCES HUMAINES

5. Personnel communal –Modification du tableau des effectifs au 1 er décembre 2021
6. Personnel communal –Modification du tableau des effectifs au 1 er janvier 2022

INFORMATIONS

1. LES INFORMATIONS DU MAIRE
2. LES INFORMATIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU EN DATE DU 15 OCTOBRE 2021

Le compte-rendu en date du 15 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1-BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE N°1

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder aux ouvertures et virements de crédits, pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables,

| Compte | Fonctionnement recette | Fonctionnement dépense |
|-------------------------------|------------------------|------------------------|
| 605-achats d'eau | | + 34 291.36 |
| 7011-ventes d'eau | + 20 000.00 | |
| 74- subvention d'exploitation | + 14 291.36 | |
| total | + 34 291.36 | + 34 291.36 |

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n°1 relative au budget eau 2021 comme présentée ci-dessus.

2-) CHANGEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE LA MAIRIE – APPROBATION AVANT PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait part de plusieurs devis des sociétés MARCON Energy tech et ENELEC et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir les étudier.

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Décident de retenir l'offre de la société ENELEC :
- dépose et évacuation de la chaudière fioul existante
 - Dégazage dépose de la cuve enterrée
 - empierrement suite à dépose de la cuve
 - installation géothermique

Les travaux seront réalisés aux cours du 1er semestre 2022

Le coût prévisionnel du projet est fixé à 47 563.00 € HT (Honoraires , études et imprévus 5 % inclus).

La proposition pour le plan prévisionnel de financement de l'opération est le suivant :

| | | |
|-------------------|-------------|------|
| DETR - DSIL : | 23 781.50€ | 50 % |
| Région : | 11 890.75 € | 25 % |
| ADEME : | 2 378.00 € | 5 % |
| Autofinancement : | 9 512.75 € | 20 % |

TOTAL 47 763.00 € 100 %

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le devis présenté par l'entreprise ENELEC, pour un montant prévisionnel de 44 183.00 HT,
- **APPROUVE** le Plan de Financement Prévisionnel présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ces travaux ,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions nécessaires pour le financement de cette opération et à signer toutes conventions ou avenants en résultants,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget communal 2022.

3-Lancement de la révision de la carte communale

Les membres du Conseil Municipal souhaitent plus d'informations sur la révision de la carte communale.

4 AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION, DE MANDATEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2021 pour les budgets suivants dans la limite indiquées ci-dessous :

| BUDGET | CHAPITRE | DESIGNATION | RAPPEL BUDGET 2021 | MONTANT AUTORISE(MAX 25%) |
|----------------|----------|-------------------------------|--------------------|---------------------------|
| COMMUNAL | 20 | Immobilisations incorporelles | 28 930.00 € | 7232.50 € |
| | 21 | Immobilisations Corporelles | 85 500.00 € | 31 375.00 € |
| | 23 | Immobilisations en Cours | 415 602.11 € | 103 900.53€ |
| EAU | 23 | Immobilisations en Cours | 50 000.00 € | 12 500 € |
| ASSAINISSEMENT | 20 | Immobilisations incorporelles | 78 453.00 € | 19 613.25 € |
| | 23 | Immobilisations en Cours | 200 000.00 € | 50 000.00 € |

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets communal et annexes de l'exercice 2021 (dans la limite des crédits indiqués ci-dessus par chapitre et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du budget primitif.

5 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – 1er décembre 2021

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur la création des postes suivant :

| FILIERE | CADRE D'EMPLOIS / GRADE | NB | DATE D'EFFET | OBSERVATIONS |
|-----------|---|----|-------------------------------|---------------------|
| TECHNIQUE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe (Catégorie C) à temps non complet | 1 | 1 ^{er} décembre 2021 | Avancement de grade |

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création du poste visé ci-dessus au tableau des effectifs,
- **ARRÊTE** le tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2021 ci-dessous :

| FILIERES CADRES / EMPLOIS | CATEGORIE | EFFECTIF | DUREE HBD |
|--|-----------|----------|-----------|
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | | |
| Adjoint Administratif Territoriale Principal 1 ^{ère} Classe | C | 1 | 35 H 00 |
| Adjoint Administratif Territorial | | | |
| TOTAL | C | 1 | 35 H 00 |
| | | 2 | |
| FILIERE TECHNIQUE | | | |
| Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} Classe | | | |
| Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe | C | 1 | 24 H 00 |
| Adjoint Technique Territorial | C | 1 | 35 H 00 |
| Adjoint Technique Territorial | C | 1 | 35 H 00 |
| Adjoint Technique Territorial | C | 1 | 28 H 75 |
| Adjoint Technique Territorial | C | 1 | 28 h 50 |
| TOTAL | | 5 | |
| TOTAL GENERAL | | 7 | |

6 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – 1^{ER} janvier 2021

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur la création des postes suivant :

| FILIERE | CADRE D'EMPLOIS / GRADE | NB | DATE D'EFFET | OBSERVATIONS |
|---------|-------------------------|----|--------------|--------------|
|---------|-------------------------|----|--------------|--------------|

| | | | | |
|-----------|--|---|---------------------------------|-------------------------------------|
| TECHNIQUE | Adjoint Technique (Catégorie C) à temps complet | 1 | 1 ^{er} janvier 2022 | Création de poste |
| TECHNIQUE | Adjoint Technique (Catégorie C) à temps non complet | 1 | 1 ^{er} janvier 2022 | Augmentation du temps de travail |

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création du poste visé ci-dessus au tableau des effectifs,
- **ARRÊTE** le tableau des effectifs au 1^{er} Janvier 2022 ci-dessous :

| FILIERES CADRES / EMPLOIS | CATEGORIE | EFFECTIF | DUREE HBD |
|---|-----------|----------|-----------|
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | | |
| Adjoint Administratif Territoriale Principal 1 ^{ère} Classe | C | 1 | 35 H 00 |
| Adjoint Administratif Territorial | C | 1 | 35 H 00 |
| TOTAL | | 2 | |
| FILIERE TECHNIQUE | | | |
| Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} Classe | C | 1 | 24 H 00 |
| Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe | C | 1 | 35 H 00 |
| Adjoint Technique Territorial | C | 1 | 35 H 00 |
| Adjoint Technique Territorial | C | 1 | 35 H 00 |
| Adjoint Technique Territorial | C | 1 | 31 H 20 |
| Adjoint Technique Territorial | C | 1 | 28 h 50 |
| TOTAL | | 6 | |
| TOTAL GENERAL | | 8 | |

INFORMATIONS

1. LES INFORMATIONS DU MAIRE

- Validation de la demande d'aide de l'associations les amis de la Chapelle pour restauration des boiseries et ferronneries de la chapelle.
- M. le maire informe les membres du conseil municipal qu'un rencontre est prévu avec les propriétaire de la parcelle concernée par le projet de parking pour l'école.

2. LES INFORMATIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

Christiane BEILLOT – 1^{ère} Adjointe

- Repas Elus – employés prévu le 28 janvier 2021.
- organisation des Entretien individuels du personnel communal pour la 1^{er} quinzaine de décembre.
- sortie piscine pour les élèves du RPI l'école demande une participation de 70 € pour la location de la salle.
- coin jeux maternelle présentation de devis pour l'achat de jeux pour la classe de PS.

Marie-Josèphe PAULET – 2^{ème} Adjointe

Etat des demandes d'Urbanisme

1 Permis de Construire :

- Paulet Guy – La Croix de Mission- garage

6 Déclarations Préalables :

- Guilhermet Catherine – Arzilhac – pose d'un portail
- SASU EDF ENR-Peyre- pose panneaux photovoltaïques
- Paquet Daniel – Malataverne- division de parcelle
- Association les Amis de la chapelle – Malataverne – Peintures des boiseries et ferronneries extérieurs de la chapelle
- Morizon Nicole – Le bourg – Changement portes et fenêtres
- Morizon Jean-Marc – Fontbonne- réfection de toitures hangars

Information SIG GMAO plateforme informatique pour la déclaration des pannes sur le réseau d'éclairage public.

Dominique LIOTIER – 4^{ème} Adjointe

- Bilan repas des aînés
- Compte rendu conseil d'école

Meiller Pascal

Bilan création verger communale

Plantation des arbres prévue le 04/12/2021 à Arnoux. Les enfants sont invités à participer sous la responsabilité des parents.